



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2540.1

Berne, le 24 novembre 1992

Au Conseil fédéralNote d'information

Accord du 20.11.1992 entre la Communauté des CE et les Etats-Unis sur les oléagineux et sur les principaux éléments du volet agricole de l'Uruguay Round

La Commission des CE et les Etats-Unis ont fait savoir vendredi 20 novembre qu'ils avaient trouvé une solution à leur conflit bilatéral sur les oléagineux (soja, tournesol et colza) et défini une plate-forme commune pour le volet agricole de l'Uruguay Round. Sous réserve de leur acceptation formelle par la CE, ces accords écartent le danger de guerre commerciale entre les deux principales puissances économiques mondiales et jettent les bases pour la finalisation de l'Uruguay Round.

**1. Contenu des accords entre la Commission des CE et les Etats-Unis**

**1.1. Volet oléagineux**

L'accord représente un compromis entre les positions des deux partenaires. Les Etats-Unis renoncent à leur revendication que la CE limite les **quantités** d'oléagineux produits. La CE pour sa part souscrit à une limitation des **surfaces** consacrées à la production d'oléagineux. Cette formule devrait amener à une diminution de la production d'oléagineux par la CE. Elle offre toutefois une certaine flexibilité à cette dernière en ce qui concerne le niveau de production communautaire future (prise en compte de l'évolution de la productivité).

**1.2. Volet agricole de l'Uruguay Round**

Le compromis de Washington porte notamment sur les éléments suivants :

- **soutien interne**

Confirmation des éléments de base du projet d'Acte final de décembre 1991 (papier Dunkel). Toutefois, les paiements directs qui sont liés de manière appropriée à des programmes de limitation de la production ne seront pas soumis à une obligation de réduction pour autant que certaines conditions soient remplies;

copie à : Direction élargie

was, mat, sce  
 Délégation Genève

**Dodis**





- **accès au marché**  
Confirmation des paramètres du projet d'Acte final (notamment tarification généralisée sans exceptions);
- **subventions à l'exportation**  
Confirmation des paramètres du projet d'Acte final avec abaissement du taux de réduction du volume des exportations subventionnées à 21% sur 6 ans, contre 24% dans le projet d'Acte final.

## 2. Comparaison avec la position suisse

L'inclusion formelle des paiements directs liés à la limitation de production de produits spécifiques dans la "green box" introduit une certaine flexibilité dans la gamme des instruments de soutien internes non soumis à une obligation de réduction. Dans le cas de la Suisse, les mesures d'orientation de la production végétale (supplément pour "Extensio" par exemple) seraient ainsi clairement "vertes". Cette flexibilité additionnelle nous permettrait de développer des instruments similaires pour d'autres produits que les céréales.

Tant en ce qui concerne l'**accès au marché** que les **subventions à l'exportation**, l'accord américano-communautaire confirme pour l'essentiel le projet d'Acte final présenté en décembre 1991. Le fossé entre le projet d'Acte final et l'offre suisse du 3 avril 1992 demeure par conséquent entier.

## 3. Situation interne de la Communauté

Les premières réactions officielles aux accords agricoles de Washington de la part des Etats membres de la CE sont largement positives, à l'exception de la France. A ce stade, celle-ci fait valoir que la Commission a dépassé son mandat de négociation et que les accords de Washington remettent en cause les décisions prises en mai 1992 concernant la réforme de la politique agricole commune. D'intenses négociations internes sont à prévoir au sein même de la CE ces prochains jours et semaines. Il n'est pas entièrement exclu que, dans la bonne tradition communautaire, elles aboutissent à un "marchandage interne" qui ferait porter une part plus que proportionnelle de l'ajustement découlant des accords de Washington sur certains Etats membres autres que la France. Ceci permettrait à la France de se rallier au compromis de Washington et au gouvernement français de se justifier vis-à-vis de sa paysannerie. Les premières réactions des milieux politiques et paysans français doivent aussi être vues dans cette perspective. Il est par conséquent prématuré d'envisager d'ores et déjà un veto français qui conduirait à une réouverture des accords de Washington.

Les prochaines échéances communautaires immédiates sont la réunion de la Commission des CE de mercredi 25 novembre et le débat au Parlement français des 25 ou 26 novembre. Il est par ailleurs probable que les Ministres concernés de la CE se réuniront sitôt ces deux échéances passées.



#### 4. Programme de négociation

Le DG Dunkel s'est, lors de la séance du Comité de négociations commercial du 10.11.1992, engagé à soumettre un programme de négociation pour la finalisation de l'Uruguay Round dès que la percée Etats-Unis/Communauté aurait été réalisée. En dépit du fait que cette percée demande à être confirmée du côté communautaire A. Dunkel réunira le CNC le 26 novembre prochain.

#### 5. Evaluation du point de vue suisse

Les développements de ces derniers jours permettent les commentaires suivants :

- **Premièrement**, l'Administration américaine et la Commission des CE (appuyée activement par la grande majorité des Etats membres) ont choisi la voie du compromis afin, d'une part, d'éviter les dangers d'une guerre commerciale transatlantique et, d'autre part, de ne pas sacrifier l'ensemble de l'Uruguay Round à certains intérêts agricoles sectoriels.
- **Deuxièmement**, la démonstration a été faite, en ce qui concerne la position de la Commission des CE et celle de la majorité des Etats membres, que la France n'a été que partiellement en mesure de faire prévaloir ses vues. Ce fait a déjà été noté à Tokyo qui, comme la Suisse, a aussi ses difficultés avec le volet agricole de l'Uruguay Round. Le Japon, le dernier "poids lourd" de la négociation, devrait dès lors s'attacher maintenant à rechercher quelques accommodements formels lui permettant de souscrire au volet agricole du projet d'Acte final tel qu'amendé par le compromis de Washington.
- **Troisièmement**, en ce qui concerne la situation interne suisse, l'Union Suisse des Paysans refuse dans un communiqué de presse le compromis de Washington. Etant donné par ailleurs que, d'une part, la CE doit régler son problème interne et que, d'autre part, la mise en place de la structure de négociation multilatérale pour la nouvelle phase de l'Uruguay Round devrait prendre quelque temps, les travaux substantiels à Genève ne devraient vraisemblablement pas recommencer avant le 6 décembre prochain.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE